

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard 01.40.58.75.00
Annonces 01.40.58.77.56
Accueil commercial . . 01.40.15.70.10

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 819 - page 50

62 - Pas-de-Calais

ASSOCIATIONS

Modifications

Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais.

ASSOCIATION NATIONALE DES SUPPORTERS.

Nouvel objet : fédérer l'ensemble des associations françaises de supporters de football derrière une association commune ; Permettre l'union des différentes associations de supporters de football contre les mesures répressives touchant les supporters ; instaurer et pérenniser un dialogue entre tous les acteurs intervenant sur les questions de la gestion des supporters afin d'établir des moyens de prévention ; Permettre la défense administrative et judiciaire des supporters de football, membres ou non des associations adhérentes, et des associations de supporters, adhérentes ou non, auprès des tribunaux compétents suite à des actions organisées par l'association ; Permettre la défense des droits et des libertés fondamentales des supporters de football en tant que citoyens auprès des tribunaux compétents ; Permettre, plus généralement, la saisine des tribunaux compétents ou l'intervention dans une procédure en cours devant une juridiction pour faire valoir les droits ou les intérêts des supporters de football ; Permettre tous débats, échanges, discussions, entretiens et réunions avec les instances dirigeantes du football français et européen, avec toute association ou organisme lié au football ou à la défense des droits des citoyens ou encore avec les pouvoirs publics (notamment les Préfectures, les ministères compétents, en particulier le Ministère de l'Intérieur et les Ministères des Droits des Femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports) ; Participer à tous travaux, colloques ou conférences relatifs au supportérisme ; Participer à l'élaboration et la mise en place d'une politique d'accueil, de billetterie et de sécurité harmonisée ; Prendre part, plus généralement, à toute initiative au service de la construction d'une politique équilibrée de gestion des supporters.

Siège social : 6, rue Pierre Curie, 62580 Givenchy-en-Gohelle.

Date de la déclaration : 28 août 2016.